



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 739-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN D’AJOUTER DE NOUVELLES NUISANCES EN MATIÈRE DE GRAFFITIS ET DE BÂTIMENT ENDOMMAGÉ OU VANDALISÉ

RÈGLEMENT 58-2016-57 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE I.15

RÈGLEMENT 77-2018-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L’ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT 102-2023 - RÈGLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES, DES REQUÊTES CITOYENNES ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 19 avril 2023, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l’adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 26 AVRIL 2023

Olivier Pelletier, greffier-adjoint



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE
AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

RÈGLEMENT 739-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN D’AJOUTER DE NOUVELLES NUISANCES EN MATIÈRE DE GRAFFITIS ET DE BÂTIMENT ENDOMMAGÉ OU VANDALISÉ

RÈGLEMENT 58-2016-57 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE I.15

RÈGLEMENT 77-2018-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L’ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT 102-2023 - RÈGLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES, DES REQUÊTES CITOYENNES ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Je soussigné Olivier Pelletier, greffier-adjoint de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 26 avril 2023 du journal *Métro – Montréal Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 26 AVRIL 2023

Olivier Pelletier, greffier-adjoint